



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À BERCY

TOUS LES PRÉTEXTES SONT BONS !

C'est encore une fois par voie de presse, que les agents du ministère de l'action et des comptes publics ont eu confirmation qu'ils seraient soumis pour la seizième année consécutive à des suppressions d'emplois.

Après les 1600 de 2018, 2000 nouvelles suppressions d'emplois seraient inscrites dans le Projet de Loi de Finances 2019.

Au regard des effectifs et sans aucune garantie pour les autres directions, la DGFiP serait la principale contributrice à cette nouvelle saignée d'emplois.



L'UN DES PRINCIPAUX ARGUMENTS AVANCÉS EST LA MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE !

Est-ce à dire que si cette réforme n'avait pas vu le jour, comme le Président de la République a semblé le laisser percevoir voilà 15 jours, cette direction n'aurait pas eu de suppressions d'emplois ? Bien sûr que non !

Voilà des mois, et encore dans son discours à l'encadrement le 11 juillet dernier, le ministre n'a pas caché que des suppressions d'emplois seront inscrites dans le Projet de Loi de Finances 2019, avec pour première conséquence le resserrement du réseau territorial à la DGFiP.

FO condamne fermement ces nouvelles suppressions d'emplois qui détérioreront le service public rendu aux usagers et aggraveront les conditions de travail des agents.

FO interpellera dans les prochains jours le ministre Darmanin sur cette question et appelle d'ores et déjà les agents à se mobiliser dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 9 octobre.

RETRAITES

POUR LA DÉFENSE DES PENSIONS ! CONTRE LEUR INDIVIDUALISATION !

Alors que le Gouvernement tarde à abattre ses cartes au sujet de la réforme des retraites, la Fédération Générale des Fonctionnaires **FO** tient à rappeler son attachement indéfectible au régime des fonctionnaires.

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires (CPCM), élément consubstantiel du statut général des fonctionnaires.

Le statut sert effectivement de référence pour la prise en compte de services effectifs d'activité (positions de congé et de disponibilité notamment) et pour le calcul de pension sur la base du traitement indiciaire.



Le maintien du CPCM est essentiel car il garantit, pour la Fonction publique de l'Etat, le paiement des pensions sur le budget de l'Etat. En effet, l'article 54 du CPCM précise que « les pensions ...sont inscrites au grand livre de la dette publique ».

Depuis plus de 15 ans, les gouvernements successifs, au prétexte d'harmonisation privé/public et de politiques d'austérité visant à réduire les déficits publics sous la barre des 3 % (critères de Maastricht), ont affaibli les pensions des fonctionnaires.

La volonté actuelle du Président de la République d'une réforme systémique universelle en points remet clairement en cause le code des pensions civiles et militaires.

Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), ou encore les ouvriers de l'État (FSPOEIE) et les personnels non titulaires (IRCANTEC) eux aussi voient leurs caisses respectives remises en cause.

FO se mobilise notamment pour :

- Le maintien du CPCM, de la CNRACL du FSPOEIE et de l'Ircantec,
- Le rétablissement du lien/actif retraités (ex article 16 du CPCM),
- Le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois,
- La suppression des systèmes décote/surcote,
- La pérennisation des pensions de réversion hors conditions de ressources,
- Le retour plein et entier de l'indemnité temporaire de retraite (ITR) et son extension à l'ensemble des DOM COM pour compenser la vie chère sur ces territoires.

FO rappelle sa totale opposition à un système de retraite favorisant l'individualisation au détriment des solidarités intra et intergénérationnelles. De plus, en ne garantissant pas la valeur du point dans le temps, cette réforme remettra en cause à terme le niveau des pensions.

Pour **FO**, les fonctionnaires doivent bénéficier d'un traitement et d'une pension en lien avec leur statut, et cela n'est pas négociable !

(Un 4 pages en ligne sur notre site).

L'ÉPHÉMÉRIDE FAIT SON COME-BACK !

La DRFiP44 est revenue, en cette fin 2018, sur sa décision de ne plus doter les agents qui estiment en avoir besoin, d'un éphéméride ([voir FO Hebdo 39-2017](#)). ... Décision que **FO** avait contesté à diverses reprises.

C'est une bonne chose que chaque agent dispose, à sa guise, de cet outil professionnel.

Vous avez dû recevoir un courriel vous permettant d'en commander un (ainsi qu'un calendrier). A défaut, voir avec votre hiérarchie.

